

Rapport du jury

Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Session 2024

Académie de POITIERS Service académique d'insertion, d'information et d'orientation

Président du jury : Monsieur Yannick THEVENET – Conseiller de Mme la Rectrice / Adjoint au Directeur Régional Académique à l'Insertion, l'Orientation et la Lutte contre le Décrochage Scolaire

Sommaire

Présentation de l'examen	P 3
Conditions d'obtention du certificat	Р3
Composition du jury	P 3
Epreuve 1 : séance de formation	P 3
Epreuve 2 : étude de cas	P 4
Formation des candidats	P 4
Eléments statistiques	P 4
Répartition des candidats	P 4
Résultats de la session	P 4
Remarques du jury	P 4
Observations générales sur la forme et le contenu des présentations	P 4
Epreuve 1 : séance de formation	P 5
Epreuve 2 : étude de cas	P 5
Conclusion	P 5

Présentation de l'examen

Le certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) atteste de la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les établissements du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit de retour en formation initiale. L'examen pour l'obtention du CPLDS comporte deux épreuves évaluées par deux commissions du jury désigné par la rectrice d'académie.

Conditions d'obtention du certificat

- Chaque épreuve est notée sur 20
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Composition du jury

Président : THEVENET Yannick, A-DRAIOLDS site de Poitiers

- BERTHAULT-MIGAULT Maïlys Cheffe d'établissement et responsable FOQUALE NORD Deux-Sèvres
- BETEAU Anya coordonnatrice départementale MLDS des Deux Sèvres
- CAILLIER Frédéric Chef d'établissement et responsable FOQUALE NORD Charente-Maritime
- CHARDAVOINE Laetitia Cheffe d'établissement en Deux-Sèvres
- CHRISTIE Didier Chef d'établissement en Charente
- De MACEDO Ernesto Chef d'établissement en Charente
- FERRANT Julien Chef d'établissement en Charente et responsable FOQUALE SUD CHARENTE
- GROCH Marie-Noelle Cheffe d'établissement et responsable FOQUALE SUD Charente-Maritime
- LAURENT Nicolas Chef d'établissement en Vienne
- SIMONET Christophe Chef d'établissement en Charente
- SOTA-PRADIER Marie Cheffe d'établissement en Charente
- VINCENT Erick Chef d'établissement en Vienne

Epreuve 1 : Séance de formation

Une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission. Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins.

Epreuve 2 : Etude de cas

A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat dispose de 60 minutes de préparation pour analyser la situation, formuler un diagnostic et des propositions. Il fait ensuite une présentation au jury qui n'excède pas 15 minutes et qui est suivie d'un échange de 15 minutes.

Formation des candidats

Pour 5 candidates, une formation sous périmètre région académique a été proposée de septembre 2023 à mai 2024. Une candidate s'est présentée sans formation mais disposait d'une riche expérience au sein de la MLDS.

La formation s'est déroulée sous 4 formes :

- 1) 15 séances de 3 heures en distanciel dont une de présentation de la formation
- 2) 3 séminaires de deux jours
- 3) Une formation en ligne de 8/10 heures en autonomie
- 4) Un tutorat pour chaque stagiaire

Eléments statistiques

Répartition des candidats

6 candidates se sont présentées à la session de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

Elles interviennent au sein d'établissements scolaires comme CPE (2 candidats) et enseignantes (4 candidates dont une documentaliste et une coordonnatrice MLDS).

Résultats de la session

- 6 candidates reçus sur 6 candidats inscrites et présentes, soit 100 % de réussite
- La moyenne des notes à l'examen est de 16,4 (12,9 en n-1)
- La moyenne des notes à l'épreuve 1 est de 15,7 (13,4 en n-1)
- La moyenne des notes à l'épreuve 2 est de 17,25 (12,4 en n-1)

Remarques du jury

Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

Les candidates ont acquis des connaissances solides sur l'année mais certains aspects restent encore à consolider pour une partie des candidates. La pratique et les fonctions de référents décrochage permettront de donner du fond à la forme.

Pour les candidates admises, il est globalement remarqué une posture professionnelle de qualité et une approche solide des problématiques et des solutions à apporter.

Epreuve 1 : séance de formation

Séance

Les candidates ont passé cette épreuve dans leur établissement. L'accueil en établissement n'a pas posé de soucis.

Le temps court de la séance impose des choix dans les modalités d'organisation et la définition des objectifs, ce qui a été bien respecté par les candidates.

Le jury a indiqué des choix de séance peu propices à apprécier le travail et valider des compétences. Les profils enseignants ont su mieux tirer profit de cet exercice. Des jurys soulignent avoir pris un peu plus de temps pour pouvoir apprécier une séance complète mais aussi pour bénéficier d'un temps d'échange plus important avec le candidat.

La posture professionnelle vis-à-vis des groupes d'élèves a été soulignée sur les temps d'interventions. Le terme excellence est revenu souvent tant dans la forme que sur le fond. A noter un écart de 13 points sur cette épreuve qui démontre aussi l'importance d'une pratique soutenue.

Entretien

Les entretiens ont confirmé les avis des jurys sur la séance proposée. Le terme maîtrise a été souligné sur la majorité des jurys.

Epreuve 2 : étude de cas

Exposé

L'épreuve la mieux réussie avec un delta entre les notes de 4 points et une moyenne haute. Les sujets proposés ont permis aux candidates d'explorer la problématique à partir de leurs connaissances théoriques et de leurs expériences. Ils ont, pour la plupart, ré exploité les connaissances acquises sur l'année et ont proposé des actions structurées. La méthode était acquise avec une présentation de solutions et de stratégies très complète.

Entretien

Le jury a valorisé les candidates qui ont été capables de se projeter dans des actions de persévérance scolaire tout en les analysant et en tenant compte des causes multidimensionnelles du décrochage.

La montée en compétences et connaissances est mise en avant.

La qualité de l'échange a été bonne mais considérée comme trop courte par les jurys et les candidates.

Conclusion

Pour l'épreuve n°1, le jury rappelle ce qu'il avait déjà posé l'année précédente : « il est indispensable de bien réfléchir sur la forme et le contenu de la séance présentée afin de pouvoir justifier ses choix devant le jury ». La construction d'un projet structuré est un véritable atout pour des séances fluides. La séance doit être dynamique et présenter un échange avec les élèves.

Pour l'épreuve n° 2, l'assiduité et la régularité en formation ont permis de très bons résultats. Ce groupe a été présent à 95% des séances et a fini très tôt le magistère dans sa majorité. La candidate qui s'est présentée sans avoir reçu de formation a largement compensé par son expérience professionnelle intrinsèquement liée à la formation.

Pour se présenter au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, il est nécessaire d'avoir une connaissance du système éducatif dans

son ensemble. La formation est exigeante et oblige à une forte implication. Enfin faire équipe et savoir s'inscrire dans une culture de la lutte contre le décrochage scolaire, avec tous les acteurs de l'EPLE en rendant compte à la direction, est un point essentiel pour un projet solide.

Y.THEVENET Président du jury